



LETTRE D'INFORMATION

4eme Edition, 2022

CONFERENCE ANNUELLE DES EMPLOYEURS 2022



Photo de groupe des représentants des employeurs, de l'OIE et de la ZLECAf

Les employeurs de toute l'Afrique se sont réunis les 3 et 4 mars 2022 pour la conférence annuelle des employeurs, qui est l'une des plus grandes et des plus interactives réunions d'employeurs en Afrique. L'événement, qui s'est tenu au Sarova Whitesands Hotel, à Mombasa, au Kenya, était organisé conjointement par la Confédération des employeurs de Business Africa (BUSINESSAfrica) et la Fédération des employeurs du Kenya (FKE). L'événement a accueilli des orateurs de haut niveau, parmi lesquels

- le secrétaire général de la ZLECAf, S.E. Wamkele Mene ;
- la commissaire à la santé et aux affaires humanitaires de la Commission de l'Union africaine, S.E. Minata Samate ;
- le secrétaire du Cabinet du Kenya, M. Simon Chelugui et
- le secrétaire permanent du ministère du Travail, M. Eng. Peter Tum.
- la présidente de BUSINESSAfrica, Mme Saida Neghza et
- la secrétaire générale de BUSINESSAfrica Mme Jacqueline Mugo ;
- le président national de la Fédération des employeurs du Kenya, Dr. Habil Olaka ;

"La population africaine augmentera d'environ 900 millions de personnes d'ici 2050 et l'Afrique doit donc relever le défi d'élargir son marché de l'emploi. La ZLECAf changera la donne si elle est pleinement adoptée et mise en œuvre par les États africains. Avec la mise en œuvre de la ZLECAf, nous serons en mesure de sortir 30 millions d'Africains de la pauvreté", a déclaré S.E. Wamkele Mene en s'adressant aux délégués lors de la conférence. Tout en reconnaissant qu'il ne sera pas facile de parvenir à un consensus entre 54 pays sur sa mise en œuvre, il a exhorté les employeurs à en tirer pleinement parti, car elle offre des possibilités d'expansion et de développement de nouveaux marchés. "Le succès de la ZLECAf dépend fortement du secteur privé". Il a exhorté les États africains à travailler à l'ajustement et à la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce afin de faciliter la relance du commerce intra-africain ; d'ici 2035, tous les pays qui auront ratifié l'accord devraient commercer à droits nuls dans 97% des chaînes de valeur, ce qui, selon lui, est très ambitieux mais réalisable !

Les employeurs ont exhorté le gouvernement à les inviter à la table des accords bilatéraux et des discussions sur les questions liées à la migration, au lieu que le gouvernement négocie seul et attende du secteur privé qu'il le fasse. Les représentants des employeurs ont convenu de la nécessité d'établir des partenariats de travail plus solides en vue de réaliser les réalités du marché du travail - dans les domaines de la santé, de la protection sociale, de la numérisation, de la qualification, du recyclage et de l'amélioration des compétences. La libéralisation des marchés peut grandement contribuer à la stabilisation des économies, plutôt que la mise en œuvre de politiques toujours favorables à la protection des consommateurs. Toutefois, pour que cela soit possible, les marchés doivent être bien gouvernés. Étant donné que le secteur informel représente le plus grand pourcentage d'employeurs et de fournisseurs d'emplois en Afrique, il n'a pas été laissé de côté dans ces conversations. Il est nécessaire que leur voix soit reconnue pour discuter des questions qui feront croître leurs entreprises et leur permettront de fournir au-delà des frontières, et cela devrait être associé à un crédit et un financement abordables pour des innovations de qualité, la durabilité et l'expansion de l'industrie. Les employeurs africains et les entreprises informelles ont été mis au défi d'envisager une comparaison avec les meilleures pratiques dans le monde, telles que le "zéro défaut en Inde pour les industries informelles", le Togo sur la stratégie de développement des exportations et la Côte d'Ivoire (Comité ZLECAf) pour une entrée guidée dans la ZLECAf.

Un rapport de la conférence sera bientôt partagé, et vous pourrez le trouver sur notre site web. Pour lire l'article complet, cliquez [ici](#).

ÉLECTION DU 1ER DIRECTEUR GÉNÉRAL AFRICAIN DE L'OIT

Le 25 mars 2022, le Conseil d'Administration a organisé des élections pour les candidats au poste de Directeur Général.

Les 5 candidats étaient les suivants : Greg Vines d'Australie, Gilbert F. Hounbo du Togo, Mthunzi Mdwaba d'Afrique du Sud, Muriel Pénicaud de France et Kang Kyung Wha de Corée du Sud.

Gilbert F. Hounbo du Togo est sorti vainqueur et occupera le poste de Directeur général pour une période de cinq ans, soit du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2027. Une belle victoire pour l'Afrique. Nous lui souhaitons bonne chance dans cette aventure.



Pour écouter son premier discours public en tant que Directeur général élu de l'OIT, visitez [le site de l'OIT](#)

344EME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OIT



Membres du Conseil d'administration à la 344e session

La 344ème session du Conseil d'administration a eu lieu du 14 au 25 mars 2022, à Genève. Mme Jacqueline Mugo, la Secrétaire générale, membre titulaire du Conseil d'administration de l'OIT était présente.

"La question de l'inclusion de conditions de travail sûres et saines dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT se pose au Conseil d'administration depuis l'année de notre centenaire..." a déclaré l'actuel Directeur général, M. Guy Ryder.

Les questions clés suivantes concernant le lieu de travail ont fait partie des discussions à l'ordre du jour :

1. L'inclusion de conditions de travail sûres et saines dans le cadre des droits fondamentaux de l'OIT.
2. Action de suivi de la résolution de la Conférence de 2021 sur l'inégalité dans le monde du travail.
3. Renforcement de la coopération multilatérale découlant du Forum mondial de haut niveau pour une reprise centrée sur l'humain en février 2022.
4. Évolution de la situation au Myanmar, au Bangladesh et au Venezuela dans le cadre de ses fonctions de surveillance.
5. Adoption d'une résolution sur l'Ukraine.

Pour plus d'informations sur la session, visitez [le site Web de l'OIT](#).



Les collaboratrices de FKE posant le symbole #breakthebias

Le 8 mars, les femmes ont été célébrées dans le monde entier sur le thème #BreakingtheBias. La Fédération des employeurs du Kenya n'était pas en reste puisqu'elle a célébré les employées de son organisation. La directrice exécutive et PDG de la FKE a apprécié les femmes et s'est félicitée du chemin parcouru par l'organisation, notamment en ce qui concerne le ratio femmes/hommes employés. Elle a partagé son expérience en montrant comment elle a vu ce ratio augmenter de manière régulière au fil des ans et est fière que FKE montre l'exemple.

PROCHAINS EVENEMENTS

UPCOMING EVENTS



MARK YOUR CALENDARS!



Du 4 au 8 avril 2022 : La 4e session ordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) de l'Union africaine sur le développement social, le travail et l'emploi se déroulera virtuellement sous le thème Construire en avant un meilleur bien-être et un meilleur niveau de vie en Afrique. Plus d'informations sont disponibles [ici](#).

- ▶ Les 21 et 22 avril 2022 : Atelier hybride de l'OIE sur la gouvernance des migrations : réunions préparatoires sous-régionales pour les employeurs et les gouvernements de la région d'Afrique australe. Plus d'informations sont disponibles [ici](#).
- ▶ Les 28 et 29 avril 2022 : notre partenaire, l'Association des universités techniques et polytechniques d'Afrique (ATUPA), organise une conférence régionale d'Afrique de l'Est sur l'EFTP : L'EFTP pour l'auto-emploi, les revenus et les emplois de qualité, à Arusha, en Tanzanie.



Waajiri House,
Off Argwings Kodhek Road, Milimani,
P.O. BOX 48311-00100
Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 2721929/48/49/52,
+254 709 827101/02
Fax: +254 20 2720295, 2721990, 2712299
info@businessafrica-emp.org

